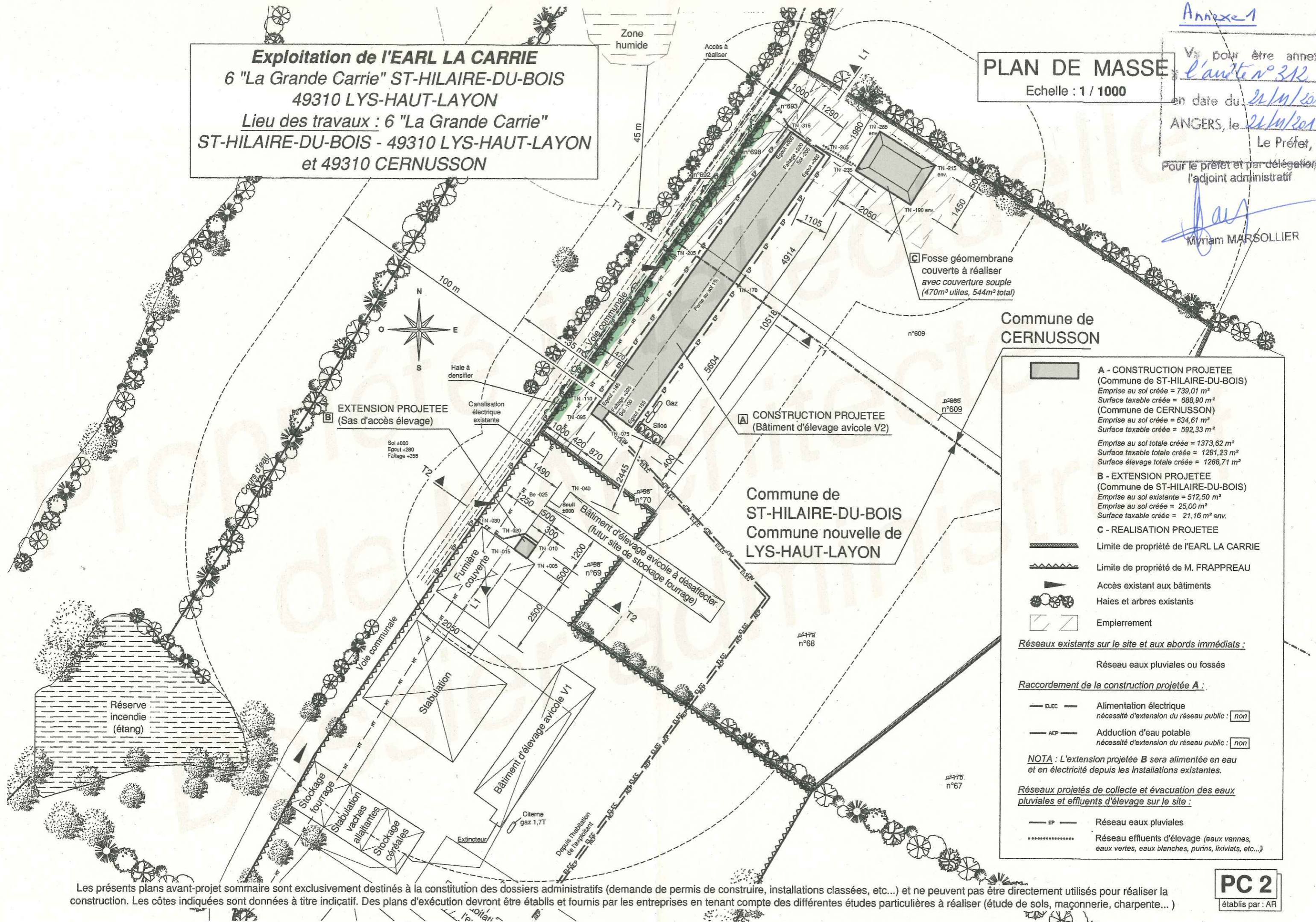


**Exploitation de l'EARL LA CARRIE**  
 6 "La Grande Carrie" ST-HILAIRE-DU-BOIS  
 49310 LYS-HAUT-LAYON  
 Lieu des travaux : 6 "La Grande Carrie"  
 ST-HILAIRE-DU-BOIS - 49310 LYS-HAUT-LAYON  
 et 49310 CERNUSSON

**PLAN DE MASSE**  
 Echelle : 1 / 1000

Vu pour être annexé  
 à l'avis n° 312  
 en date du 22/11/2018  
 ANGERS, le 22/11/2018

Le Préfet,  
 Pour le préfet et par délégation  
 l'adjoint administratif  
 Myriam MARSOLLIER



Commune de CERNUSSON

Commune de ST-HILAIRE-DU-BOIS  
 Commune nouvelle de LYS-HAUT-LAYON

**A - CONSTRUCTION PROJETEE**  
 (Commune de ST-HILAIRE-DU-BOIS)  
 Emprise au sol créée = 739,01 m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée = 688,90 m<sup>2</sup>  
 (Commune de CERNUSSON)  
 Emprise au sol créée = 634,61 m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée = 592,33 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol totale créée = 1373,62 m<sup>2</sup>  
 Surface taxable totale créée = 1281,23 m<sup>2</sup>  
 Surface élevage totale créée = 1266,71 m<sup>2</sup>

**B - EXTENSION PROJETEE**  
 (Commune de ST-HILAIRE-DU-BOIS)  
 Emprise au sol existante = 512,50 m<sup>2</sup>  
 Emprise au sol créée = 25,00 m<sup>2</sup>  
 Surface taxable créée = 21,16 m<sup>2</sup> env.

**C - REALISATION PROJETEE**

— — — Limite de propriété de l'EARL LA CARRIE  
 - - - - - Limite de propriété de M. FRAPPREAU  
 ▲ Accès existant aux bâtiments  
 ● Haies et arbres existants  
 ▨ Empierrement

**Réseaux existants sur le site et aux abords immédiats :**

— Réseau eaux pluviales ou fossés

**Raccordement de la construction projetée A :**

— ELEC — Alimentation électrique  
 nécessité d'extension du réseau public : **non**

— AEP — Adduction d'eau potable  
 nécessité d'extension du réseau public : **non**

**NOTA :** L'extension projetée B sera alimentée en eau et en électricité depuis les installations existantes.

**Réseaux projetés de collecte et évacuation des eaux pluviales et effluents d'élevage sur le site :**

— EP — Réseau eaux pluviales  
 ..... Réseau effluents d'élevage (eaux vannes, eaux vertes, eaux blanches, purins, lixiviats, etc...)

Les présents plans avant-projet sommaire sont exclusivement destinés à la constitution des dossiers administratifs (demande de permis de construire, installations classées, etc...) et ne peuvent pas être directement utilisés pour réaliser la construction. Les côtes indiquées sont données à titre indicatif. Des plans d'exécution devront être établis et fournis par les entreprises en tenant compte des différentes études particulières à réaliser (étude de sols, maçonnerie, charpente...)